



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention Ville d'Angoulême/SDC Parking La Gâtine NEXITY Angoulême.
Gestion des contrôles d'accès piétons du parking prive La Gâtine. Avenant 2**

DE20151214_29	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

**Convention Ville d'Angoulême/SDC Parking La Gâtine
NEXITY Angoulême. Gestion des contrôles d'accès piétons
du parking prive La Gâtine. Avenant 2**

Stationnement GESTA
id : 1195

Conseil municipal
14 décembre 2015

29

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Par délibération du Conseil municipal en date du 12 juillet 1994, a été approuvé la convention définissant les conditions de gestion des contrôles d'accès piétons du parking privé de la Gâtine par la Ville d'Angoulême auprès de la SNC LA GATINE.

Suite au changement de dénomination de la SNC LA GATINE (aujourd'hui SDC « PARKING DE LA GATINE » - NEXITY ANGOULEME), il y a lieu d'actualiser en conséquence la convention précitée.

A cet effet, il vous est proposé d'approuver l'avenant n°2 ci-joint qui prendrait effet au 1er décembre 2015.

Soumis à la commission Cadre de vie

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

